



Envoyé en préfecture le 20/06/2023
Reçu en préfecture le 20/06/2023
Publié le
ID : 048-200069151-20230302-DELIB_2023_025B-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 02 mars 2023 à 18 heures

Date de Convocation 23 février 2023

Membres en exercice : 35 Présents : 29 Votants : 32 Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille Vingt-trois et le 02 mars, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Flore THEROND,</p> <p>Présents : Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUYEYROL, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Patrick BOSCH, Martine BOURGADE, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPPELLE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Bernard RIEU, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : Henri COUDERC À Alain ARGILIER, Michel COMMANDRE À Daniel GIOVANNACCI, Régine DOUSSIÈRE À Alain CHMIEL,</p> <p>Excusés : Henri COUDERC, Emmanuel ADELY, Michel COMMANDRE, Régine DOUSSIÈRE, Daniel REBOUL, Jean WILKIN</p> <p>Absents :</p> <p>Présents non votants :</p>
--	---

Secrétaire de séance : Monsieur Damien ARMAND

DELIB-2023-025B – AFFECTATION DES RÉSULTATS BUDGÉTAIRES – BUDGET PRINCIPAL

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2023-025 POUR ERREUR MATÉRIELLE

Le Conseil communautaire,

APRÈS l'approbation du Compte Administratif de la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes pour l'exercice 2022,

CONSTATANT que le Compte Administratif 2022 du budget principal de la CC Gorges Causses Cévennes fait apparaître les résultats suivants :

Budget principal	Résultat de clôture 2022	Résultat des reports	Résultat net
Investissement	189 144,42	713 446,86	902 591,28
Fonctionnement	462 220,22		462 220,22
Total	651 364,64	713 446,86	1 364 811,50

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

CONSTATE l'exercice de la section d'investissement pour un montant de 189 144,42 euros (recette 001) ;

PROPOSE d'affecter en section de fonctionnement le résultat de fonctionnement restant, soit 462 220,22 euros (recette au 002) ;

APPROUVE l'affectation des résultats proposée, ceux-ci seront repris au Budget Primitif 2023.

P/o Le Président,

Par délégation, Flore THEROND

1^{ère} Vice-Présidente

